

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 11-18946 / 100024  
UCB Farchim SA, 1630 Bulle  
production pharmaceutique.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H  
21.08.2011–31.07.2014 (Nouveau permis)

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-18944 / 111365  
Naef & Cie SA, 1211 Genève 17  
service informatique: interventions lors de problèmes techniques  
sur les équipements, réseaux et applications TED de la société Naef & Cie SA.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.08.2011–31.07.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

26 juillet 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail